

à prendre pour les cérémonies d'ouverture et pour la réception et les événements spéciaux qui devaient suivre. On a indiqué très clairement que seuls des artistes autochtones seraient jugés acceptables.

54. Plusieurs représentants se sont déclarés déçus de constater que l'Assemblée générale ne consacrerait que trois heures à la cérémonie d'ouverture. Cela leur paraissait trop court pour que les représentants des gouvernements et les dirigeants autochtones puissent prendre la parole. On a fait remarquer qu'un événement médiatique n'intéressait pas les peuples autochtones : ce qu'ils voulaient avant tout, c'était que ces cérémonies aient un retentissement au sein de l'ONU et reflètent les préoccupations autochtones. La délégation canadienne a souscrit à ce point de vue.

55. La représentante du Bureau international du Travail a fait savoir que le Conseil d'administration de l'OIT avait approuvé que celle-ci participe de façon active à l'Année. Les efforts pour promouvoir la ratification de la Convention No 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants seraient intensifiés, de même que le programme de coopération technique déjà en cours. En outre, l'OIT était en contact étroit avec le Département de l'information et avec le Centre pour les droits de l'homme. Elle allait publier six affiches conçues par des artistes autochtones, et établir, en collaboration avec la Banque mondiale, un manuel sur la question de l'assistance en matière de coopération technique.

56. Les gouvernements approuvaient en général les programmes de sensibilisation du public et les efforts faits pour informer les communautés autochtones. La délégation néo-zélandaise pensait, elle aussi, qu'il était indispensable de mieux faire connaître à la communauté internationale les préoccupations des peuples autochtones et elle a incité le Département de l'information à fournir le plus rapidement possible les affiches et les pochettes de documentation. L'Organisation des Nations Unies a été en outre encouragée à coopérer avec les peuples autochtones à la mise au point de la campagne d'information et à utiliser les ressources des grands médias. Le représentant d'une société de télévision ayant son siège en Europe et qui produit des documentaires a indiqué qu'elle allait produire et parrainer des programmes télévisés spéciaux destinés à avoir un certain retentissement pendant l'Année.

57. La délégation mexicaine a parlé en détail des activités bénéficiant du soutien du Gouvernement mexicain. Ce dernier allait financer des projets autochtones concernant les médias et les communications et une attention particulière serait accordée à la reconnaissance et à la préservation des langues autochtones et des médecines traditionnelles.

58. La délégation néo-zélandaise a fait savoir que cinq grands événements auraient lieu en Nouvelle-Zélande en 1993. On allait organiser des conférences sur la souveraineté, les droits afférents à la propriété intellectuelle et aux biens culturels, les femmes et l'autorité spirituelle, ainsi qu'un cycle d'études destiné aux tisserands traditionnels.

59. Un représentant autochtone a exprimé l'espoir que, dans les programmes de sensibilisation du public prévus pendant l'Année, on ne négligerait pas de mettre l'accent sur les besoins particuliers des groupes autochtones d'Afrique car ces groupes désiraient participer à l'Année et contribuer à son succès.